

Montréal, le 14 octobre 2022

Madame Mélanie Beaulieu  
Ministère des Transports du Québec

Madame,

Le 28 septembre dernier, le ministère des Transports a interpellé les membres du *Comité consultatif sur le Plan d'action 2020-2023* (dont l'*Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure* fait partie) dans le but d'avoir leur opinion sur les deux actions prioritaires pour les prochaines années ainsi que sur le marquage orange.

À la suite de cette demande, l'AQEI a fait une consultation auprès de ses membres, de son Comité Signalisation et de son Comité SST. Ils ont identifié deux actions qui, selon eux, sont prioritaires. Ils ont aussi échangé sur le marquage orange. Nous tenons à indiquer au ministère que nos membres ne considèrent pas que le marquage orange est un besoin de l'industrie. Ils sont défavorables à l'idée d'étendre son utilisation.

Nous vous remercions de prendre le temps de prendre connaissance de leurs commentaires et recommandations et nous demeurons disponibles pour répondre à toutes vos questions.

Veuillez agréer, madame Beaulieu, l'expression de nos sentiments distingués,



**Audrey Fournier**

Chargée de projets, SST et Signalisation

T : 514.324.2734 | C : 514-816-4309

[audrey.fournier@aqei.cc](mailto:audrey.fournier@aqei.cc)

6965, rue Jean-Talon Est, Montréal, QC, H1S 1N2



## PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SUR LES SITES DE TRAVAUX ROUTIERS 2023-2026

Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI ont longuement discuté des actions prioritaires à entreprendre par le MTQ. Ils ont identifié deux actions qui pourraient avoir un impact significatif sur la sécurité sur et aux abords des chantiers routiers.

1. Ils sont d'avis de prioriser la sécurité de tous les travailleurs (incluant les installateurs de signalisation et les signaleurs routiers) versus la fluidité du trafic. Par exemple la voie tampon qui n'est pas toujours respectée pour assurer la fluidité du trafic.
  - **Prioriser la sécurité de tous les travailleurs avant la fluidité du trafic.**
2. Ils sont d'avis que les usagers de la route doivent être plus sensibilisés et mieux formés sur les comportements attendus en zone de travaux. Par exemple, la barrière du signaleur qui a été introduite en 2019 et qui n'est toujours pas bien comprise des usagers. Une sensibilisation à plus grande échelle serait souhaitable car encore beaucoup de Québécois ignorent son existence.
  - **Augmenter la sensibilisation et bonifier la formation des usagers de la route**

### MARQUAGE ORANGE

Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI tiennent à indiquer au ministère que, selon eux, le marquage orange (avec les critères qu'on lui connaît) n'a pas démontré l'efficacité telle qu'attendue. Ils ont tout de même fait l'exercice demandé par le ministère, mais ils tiennent à indiquer qu'ils ne sont pas en accord avec l'élargissement de l'utilisation du marquage orange.

- **Étant donné sa non-efficacité, ne pas élargir l'utilisation du marquage orange**

Le ministère a demandé quels sont **les avantages** reliés au marquage orange. Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI en ont quand même identifié cinq :

- **Le marquage orange délimite clairement la zone de travaux routiers**
- **Associé à la couleur des panneaux de signalisation pour travaux, le message est facile à comprendre pour les usagers de la route**
- **Au début, il ajoute un visuel supplémentaire indiquant à l'utilisateur qu'il est dans une zone de travaux**

- **Il permet une identification claire de la zone de travaux pour les usagers de la route et les policiers**
- **Il peut aider à guider les usagers de la route**

Le ministère a demandé quels sont **les enjeux** reliés au marquage orange. Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI en ont identifié onze.

- **Le marquage orange est peu visible par opposition au marquage blanc ou jaune.**
- **Le marquage orange « vieillit » mal, il perd sa couleur plus rapidement que le marquage blanc ou le jaune**
- **Il n'y a aucune distinction entre la ligne médiane et la ligne de rive au niveau de la couleur comparativement aux lignes blanches et jaunes**
- **Cela risque de créer une désensibilisation des usagers à force de tout mettre de couleur orange sur les chantiers**
- **L'effet est moins dissuasif pour les automobilistes que des repères visuels, car il limite l'effet d'entonnoir qui vient ralentir naturellement la circulation aux abords d'un chantier**
- **Il est peu ou mal connu par les différents intervenants**
- **Les délais supplémentaires au moment des interventions (mobilisation / démobilisation / changement de phase)**
- **S'il n'était pas prévu que les lignes originales soient déviées, cela créerait des étapes et délais supplémentaires en raison de l'effaçage et du nouveau marquage permanent**
- **Il n'est pas adapté aux travaux de courtes durées, il serait ardu de l'utiliser systématiquement**
- **Il ne protège pas physiquement les travailleurs**
- **Il s'agit d'un produit supplémentaire à maintenir en inventaire pour les compagnies de marquage (rareté, prix, complique la logistique par l'ajout d'une troisième couleur)**

En point d'information, les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI tiennent à informer le ministère que le marquage orange pourrait ne pas être compatible avec certains systèmes de maintiens de voies des véhicules.

- **Le marquage orange pourrait ne pas être compatible avec certains systèmes de maintiens de voies des véhicules**

Le ministère a demandé quels seraient les critères d'encadrement que nous souhaiterions voir appliqués au marquage orange. Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI tiennent à réitérer qu'ils sont défavorables à l'élargissement de l'utilisation du marquage orange pour les raisons précitées mais, si le ministère décide d'aller de l'avant avec ce projet voici les critères qu'ils suggèrent :

- **Il faut s'assurer que le marquage orange soit connu et bien compris par toute la population et par les donneurs d'ouvrages avant d'élargir son utilisation**
- **Le marquage doit être plus durable**
- **Les lignes doivent être plus larges**
- **Il faut prévoir les mêmes critères qu'un marquage standard (microbilles, taux de pose, largeur de la ligne, etc.)**



**Audrey Fournier**

Chargée de projets, SST et Signalisation

T : 514.324.2734 | C : 514-816-4309

[audrey.fournier@aqei.cc](mailto:audrey.fournier@aqei.cc)

6965, rue Jean-Talon Est, Montréal, QC, H1S 1N2